Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-267310092-20260929-2026_09_29_D03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026

CIAS - L'Action Sociale à votre service

# Extrait du registre des délibérations
## CONSEIL D'ADMINISTRATION
*Mardi 29 septembre 2026*

Albertville, Ailondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni le Mardi 29 septembre 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

**Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16**
**Nombre d'administrateurs présents :**
17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°03
18 administrateurs présents à partir de la délibération n°04

**Nombre d'administrateurs représentés :**
6 administrateurs représentés jusqu'à la délibération n°03
7 administrateurs représentés à partir de la délibération n°04

***Administrateurs présents :***

| | |
|---|---|
| Guillaume | BEDHET *(à partir de la délibération n°4)* |
| Lina | BLANC |
| Philippe | BRANCHE |
| Frédéric | BURNIER FRAMBORET |
| Irène | CHAPUY |
| Claude | DURAY |
| Christian | EXCOFFON |
| Gérard | GIULIANI |
| Evelyne | MARECHAL |
| Elodie | MOREL |
| Monique | NAGORNY |
| Virginie | NAIRE |
| Sandrine | POIGNET |
| Claudine | RODRIGUES |
| Maguy | RUFFIER |
| André | THOUVENOT |
| André | VAIRETTO |
| Pascale | VOUTIER REPELLIN |

***Administrateurs représentés :***

| | |
|---|---|
| Lucie BLANC | Ayant donné pouvoir à Lina BLANC |
| Fatiha BRIKOUI AMAL | Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET |
| Carole FONTAINE | Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET (à partir de la délibération n°04) |
| François GAUDIN | Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE |
| Patrick LATOUR | Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO |
| Marie-Pierre OUVRIER | Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON |
| Virginie VERNAZ | Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER |

**Sophie GHIRON,** Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Arlysère
CIAS - L'Action Sociale à votre service

**Délibération n° 03**
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**
*Mardi 29 septembre 2026*

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Mantailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

**Objet : Administration générale - Adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité et de services associés**
*Rapporteur : M. le Président*

Par décision n°2020-011 du 28 avril 2020, le CIAS Arlysère adhérait au groupement de commandes pour l'achat de l'électricité et de services associés, coordonné par le SDES73 (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie).

Pour assister les collectivités et établissements publics de la Savoie, le SDES a constitué depuis 2015 un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés afin de permettre aux acheteurs de se conformer au Code de la Commande publique tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le SDES va procéder à une nouvelle consultation d'achat d'électricité pour la période 2028-2031. Il convient donc de renouveler l'adhésion à ce groupement de commandes au titre du CIAS Arlysère.

Par ailleurs, le SDES indique qu'une revalorisation des modalités d'indemnisation est nécessaire, pour poursuivre dans de bonnes conditions la coordination du groupement d'achat d'électricité. Cette revalorisation fait suite à une analyse des coûts de cette mission, qui a mis en évidence un déséquilibre économique entre les dépenses engagées par le syndicat d'énergie et les recettes issues des collectivités. Il conviendrait donc de signer l'avenant à la convention, qui modifie les montants de participation financière des collectivités auprès du SDES à partir du 1er janvier 2027.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vue l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,
Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,
Vue la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,
Vue la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,
Vu le Code de l'Energie et notamment son article 331-1,
Vu la délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 10 février 2015 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SDES,
Vu la validation de la convention constitutive d'achat d'électricité du SDES et de services associés, approuvée par le bureau syndical du SDES le 1er mars 2022,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du CIAS Arlysère d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés pour ses besoins propres,
Considérant que le SDES73 assure le rôle de coordonnateur du groupement,
Considérant que la participation financière à ce groupement est, comme le prévoit l'article 8 de l'avenant de la convention du groupement d'achat d'électricité, établi comme suit : P [€] = 0.65 x Consommation de Référence de l'année n-1 en MWh avec un montant plancher de 150 € et un montant plafond à 2500 €,

***Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***décide de l'adhésion du CIAS Arlysère au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordonnateur ;***

- ***approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;***
- ***décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière du CIAS Arlysère est fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement ;***
- ***donne mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour signer et notifier les marchés conclus dont le CIAS Arlysère sera partie prenante ;***
- ***donne mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison ;***
- ***décide que l'ensemble des points de livraison en électricité seront intégrés aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA ;***
- ***souhaite souscrire à l'option 100 % énergie verte pour l'ensemble de ces sites ou pour certains sites uniquement, dont la liste sera communiquée avant le lancement des consultations.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

CIAS ARLYSERE